

Pilote : Service des Ressources Humaines

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur,

PUBLIE LE

05 JUL. 2006

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé de procéder à l'extension de la collecte sélective des emballages ménagers sur l'ensemble de son territoire.

Pour permettre le démarrage, en 2006, de la dernière phase de démarrage sur le périmètre du Centre Ville de la commune d'Albi, et pour mener à bien cette mission, je vous propose de recruter, pour une période de 2 mois, quinze ambassadeurs de tri dans le cadre des dispositions de l'article 3, 2^{ème} alinéa, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ces personnes seront chargées de rencontrer la population sur le terrain pour expliquer et motiver le geste de tri.

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Agent Administratif Qualifié.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de procéder au recrutement de personnels pour mettre en place la dernière phase de collecte sélective,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **DÉCIDE** de créer, pour une période de 2 mois, 15 postes d'Ambassadeurs de Tri contractuels,

✚ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2006



Pour extrait conforme,
Fait le 27 Juin 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

Reçu le

03 JUL. 2006

PREFECTURE DU TARN